



La communauté d'agglomération de GrandAngoulême issue de la fusion de 4 EPCI a vu son périmètre et ses compétences s'élargir au 1^{er} janvier 2017 (38 communes - 140 000 habitants).

GrandAngoulême recrute pour le Conservatoire Gabriel Fauré :

1 Conseiller aux études (H/F)

Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique – Cat.A
- Emploi permanent -

Sous l'autorité du directeur de l'établissement, vous êtes chargé(e) de :

Missions principales

Coordonner et contrôler les activités pédagogiques de l'établissement

- Superviser la conception et le contenu des cycles de formation dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre, en adéquation avec les orientations pédagogiques de l'établissement
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement des études
- Animer des réunions du conseil pédagogique, des groupes de réflexion et de concertation
- Suivre la mise à jour des documents pédagogiques internes et à destination des usagers (plaquettes d'information)
- Contrôler la conformité de l'organisation et du contenu des études avec les orientations ministérielles
- Organiser les échanges et rencontres pédagogiques au sein des réseaux (département et région)

Assurer le suivi pédagogique des élèves et la gestion des effectifs

- Mettre en œuvre les dispositifs règlementaires et organiser les parcours individualisés
- Organiser le recrutement et la scolarité des élèves
- Organiser et suivre les évaluations de fin de cycles
- Contrôler les évaluations de passage intercycles
- Mettre en œuvre le développement des pratiques collectives
- Repérer les potentiels et centres d'intérêt des élèves, les orienter et les accompagner dans leur choix d'une discipline
- Gérer les relations avec les parents d'élèves, et réguler les relations élèves / parents / professeurs

Organiser et piloter le dispositif des classes à horaires aménagés musique (CHAM)

- Organiser et superviser le fonctionnement des CHAM au sein du conservatoire
- Assurer les relations avec les partenaires de l'éducation nationale : Inspection académique, collège et écoles primaires concernés
- Superviser la procédure d'inscription en CHAM
- Elaborer les conventions pédagogiques en partenariat avec l'éducation nationale
- Superviser l'élaboration des projets pour les CHAM, et accompagner leur développement en collaboration avec les chefs d'établissements concernés

Assurer la coordination du département de Formation Musicale à hauteur de 4h (25% maximum)

- En lien avec le directeur du conservatoire, animer la réflexion sur l'évolution de l'enseignement de la discipline Formation Musicale au sein de l'enseignement du conservatoire
- Assurer l'organisation des enseignements et des évaluations de fin de cycle
- Superviser la conception des épreuves en fonction des orientations pédagogiques retenues par le département de Formation Musicale

.../...

Profil

- Détenir le diplôme d'enseignement de Formation Musicale,
- Expérience en matière de direction pédagogique et d'administration d'un conservatoire dans un poste similaire
- Détenir des compétences artistiques
- Savoir gérer une équipe et avoir des qualités relationnelles
- Connaître les textes réglementaires de l'enseignement spécialisé, des CHAM, les schémas d'orientation pédagogique
- Avoir une culture générale des disciplines et pratiques enseignées
- Connaître l'environnement culturel local
- Savoir animer des réunions et apprécier le travail en équipe
- Expérience en management
- Savoir utiliser les logiciels Owa, iMuse, internet, suite Office
- Connaître l'environnement territorial et le fonctionnement intercommunal
- Etre force de proposition
- Bonne maîtrise de l'anglais

Information complémentaire

- ▲ **Poste à temps complet : 35 heures**

Poste à pourvoir le 3 septembre 2018

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, copie des diplômes) à
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
drh@grandangouleme.fr

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas étudié

Date limite de dépôt des candidatures : 04/06/2018